

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 15 décembre 2021 à compter de 19:30 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents:

Mesdames les conseillères:

Lyne Jacques
Brigitte Caron
Ginette Plante

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Normand Caron.

338-12-2021

1. Ouverture de la session et constatation de l'avis de convocation.

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents. Il constate que tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation.

339-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le maire.

3. Présentation du budget 2022.

Monsieur le maire procède à la présentation du budget 2022.

340-12-2021

4. Adoption du budget 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2022 pour un montant total de **6 384 329 \$**.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Législation	116 321 \$
Gestion financière	726 014 \$
Greffe	0 \$
Évaluation	89 712 \$
<u>TOTAL</u>	<u>932 047 \$</u>

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	
Brigadiers scolaires	16 790 \$
Contribution – Sûreté du Québec	360 917 \$
Protection contre l'incendie	249 097 \$
Protection civile	28 460 \$
Fourrière municipale	900 \$
<u>TOTAL</u>	<u>656 164 \$</u>
TRANSPORT	
Voirie	474 820 \$
Enlèvement de la neige	442 595 \$
Éclairage des rues	18 650 \$
Transport adapté + collectif	11 720 \$
<u>TOTAL</u>	<u>947 785 \$</u>
HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement de l'eau	251 951 \$
Distribution de l'eau	119 320 \$
Épuration – Eaux usées	95 645 \$
Réseaux d'égouts	69 705 \$
Ordures et récupération	563 213 \$
Gestion des cours d'eau et autres	5 058 \$
<u>TOTAL</u>	<u>1 104 892 \$</u>
URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET O.R.H.	
Urbanisme et zonage	178 447 \$
Promotion, développement et embellissement	248 406 \$
Logement social, santé et bien-être	32 886 \$
<u>TOTAL</u>	<u>459 739 \$</u>
LOISIRS ET CULTURE	
Centre communautaire (loisir)	359 345 \$
Patinoire intérieure et extérieure	346 687 \$
Piscine et port de plaisance	55 471 \$
Parcs, terrains de jeux, autres	333 041 \$
Centre communautaire (culturel)	358 681 \$
Bibliothèque	39 667 \$
Autres	17 349 \$
<u>TOTAL</u>	<u>1 510 241 \$</u>

AUTRES DÉPENSES	
Service de la dette et fonds de roulement	438 461 \$
<u>TOTAL</u>	<u>438 461 \$</u>
INVESTISSEMENTS	
Administration générale	0 \$
Sécurité publique	25 000 \$
Transport	225 000 \$
Hygiène du milieu	0 \$
Mise en valeur du territoire	0 \$
Loisirs et culture	85 000 \$
<u>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</u>	<u>335 000 \$</u>

<u>DÉPENSES TOTALES</u>	<u>6 384 329 \$</u>
--------------------------------	----------------------------

REVENUS

TAXES LOCALES	
Taxes foncières générales	3 705 343 \$
Financement aqueduc-égout	33 677 \$
Éclairage des rues	25 291 \$
Service d'aqueduc	344 700 \$
Service d'égout	204 012 \$
Service matières résiduelles	425 586 \$
Compensation immeuble MRC et Autres	16 508 \$
Camions de déneigement	45 474 \$
Vigie	64 085 \$
Camion protection civile	20 294 \$
Financement infras. chemin du Moulin	16 537 \$
Financement rues Fournier et Verreault	44 304 \$
Financement asphalte et ponceau	15 088 \$
Financement Sierra 2021 et Kubota	16 506 \$
<u>TOTAL</u>	<u>4 977 405 \$</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	139 687 \$
AUTRES RECETTES SOURCES LOCALES	565 997 \$
TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	272 334 \$
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>5 955 423 \$</u>

APPROPRIATION DU SURPLUS, FONDS DE ROULEMENT, EMPRUNTS, AUTRES	
-Appropriation du surplus accumulé affecté et fonds de roulement	69 643 \$

-Autres, subvention voirie	157 500 \$
-Appropriation du surplus non-affecté	201 763 \$
<u>TOTAL DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT</u>	<u>428 906 \$</u>

<u>REVENUS TOTAUX</u>	<u>6 384 329 \$</u>
------------------------------	----------------------------

341-12-2021

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024
<u>Hygiène du milieu</u>			
-Poste de pompage		35 000 \$	20 000 \$
-Conduite rue Charles-Bélanger		30 000 \$	
<u>Transport</u>			
-Asphaltage	225 000 \$	150 000 \$	100 000 \$
<u>Sécurité publique</u>			
-Équipements	25 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
<u>Loisirs</u>			
-Toiture aréna	85 000 \$		
-Amélioration bâtiment		30 000 \$	35 000 \$
<u>TOTAL DES DÉPENSES IMMOBILISATIONS</u>	<u>335 000 \$</u>	<u>255 000 \$</u>	<u>165 000 \$</u>

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022	Fonds général	Subventions	Surplus affecté ou non affecté	Fonds de roulement	Total
<u>Transport</u>					
-Asphaltage périmètre urb.		157 500 \$	67 500 \$		225 000 \$
<u>Sécurité publique</u>					
-Équipements			25 000 \$		25 000 \$
<u>Loisirs</u>					
-Toiture aréna			85 000 \$		85 000 \$
<u>TOTAL REVENUS IMMOBILISATIONS</u>		<u>157 500 \$</u>	<u>177 500 \$</u>		<u>335 000 \$</u>

6. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées en lien avec les prévisions budgétaires 2022 et le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024.

342-12-2021

7. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20:08 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.